

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 1^{er} décembre 2020



Objet : Demande d'accès – Statistiques Assurance récolte 2004-2019
N/Réf : 20I031CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 4 novembre dernier à l'égard de l'obtention de statistiques relatives aux avis de dommages et plus particulièrement, pour les causes de sécheresse et d'inondation (crue des eaux), soit le nombre d'avis de dommages reçu ainsi que le montant total d'indemnisation versé pour chacune des années d'assurance de 2004 à 2019 inclusivement, et ce, pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer que pour la période visée par votre demande, La Financière agricole n'a reçu aucun avis de dommages pour la cause de la crue des eaux pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

Quant aux avis de dommages pour la cause de sécheresse pour les années visées par votre demande, vous trouverez en fichier joint un tableau regroupant les renseignements requis.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,


Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca